

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

**Module 12 (2526) Relation entre le système de règlement des différends en matière sportive et le principe de protection juridictionnelle effective des droits garantis par le droit de l'UE (4DR2464)**

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master bilingue en droit</b>	<b>Cours: 15 j</b>	Voir ci-dessous	4
<b>Master en droit</b>	<b>Cours: 15 j</b>	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

**Période d'enseignement:**

- Semestre Printemps

**Equipe enseignante**

CLERC Evelyne, Professeur ordinaire

**Contenu**

Les règles adoptées par de nombreuses fédérations sportives internationales s'imposent à l'échelle mondiale. En parallèle, ces fédérations exercent une activité économique comme organisatrices de compétitions sportives et comme exploitantes des droits liés à ces compétitions. La violation des règles en matière sportive est passible de sanctions qui affectent la concurrence entre les clubs et qui restreignent la libre circulation des personnes. Selon les statuts des fédérations, tout litige en matière sportive est soumis à la compétence obligatoire et exclusive du Tribunal arbitral du sport (TAS). La seule juridiction ordinaire autorisée à contrôler une sentence arbitrale rendue par le TAS est le Tribunal fédéral suisse, pour des motifs très limités. Cela pose la question de la relation entre le système de règlement des différends en matière sportive et le principe de protection juridictionnelle effective des droits garantis par le droit de l'UE et par la CEDH.

Le module inclut un voyage d'étude auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (22-24 mars 2026) et/ou auprès des institutions européennes à Bruxelles (Commission européenne, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE/AELE; 25-26 mars 2026), ponctuée de présentations par des juges, avocats généraux, référendaires, fonctionnaires, diplomates ou avocats attachés à ces institutions.

**Forme de l'évaluation**

L'évaluation est basée sur les prestations de chaque participant-e lors des travaux écrits et des présentations orales (pertinence de l'argumentation juridique et des sources utilisées, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité).

**Documentation**

Le cas fictif, la réglementation, le calendrier du séminaire, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront mis à disposition sur la page du séminaire sur Moodle, le 1er jour du séminaire.

**Pré-requis**

Pour des raisons d'organisation liées à la visite auprès des institutions européennes, seules dix personnes seront acceptées dans ce module. La priorité sera donnée aux étudiant-e-s ayant déjà suivi le cours «Internal Market Law of the EU» et «Competition Law and Policy» (ou des cours équivalents dans une autre université. L'inscription au séminaire doit s'effectuer en même temps que les modules du semestre de printemps, durant les 2 premiers jours de cours.

**Forme de l'enseignement**

Introduction théorique ex cathedra, suivie d'un cas pratique à résoudre en deux groupes à la manière d'un "jeu de rôle". Chaque groupe soumet un memorandum écrit (FR/EN à choix), qu'il défend ensuite oralement lors d'une audience de débats. Le module se déroule du 16 mars au 2 avril 2026 à Neuchâtel et à Luxembourg et/ou Bruxelles. Le voyage d'études à Luxembourg et/ou Bruxelles aura lieu durant la deuxième semaine du module (22-26 mars 2026). L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile aux participant-e-s inscrit-e-s.

**Objectifs d'apprentissage**

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Analyser les problèmes liés à la garantie de protection juridictionnelle effective dans le cadre de litiges sportifs, au regard des règles du droit de l'UE et de la CEDH
- Rédiger un memorandum juridique clair, précis et concis
- Défendre oralement une position avec des arguments pertinents et convaincants

**Compétences transférables**

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

**Module 12 (2526) Relation entre le système de règlement des différends en matière sportive et le principe de protection juridictionnelle effective des droits garantis par le droit de l'UE (4DR2464)**

- Gérer un projet
- Travailler en groupe
- Mettre en place une stratégie